



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 53700

Texte de la question

M. Michel Voisin attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la situation en Afrique centrale et des Grands Lacs. Un récent rapport d'Amnesty International intitulé « République démocratique du Congo, la dignité humaine réduite à néant » dénonce les atteintes aux droits fondamentaux perpétrées sur les populations civiles. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que cette situation cesse.

Texte de la réponse

La persistance de la guerre depuis août 1998, la présence en RDC de multiples milices armées et l'occupation de près de la moitié du territoire congolais par des troupes étrangères entraînent d'innombrables et quotidiennes violations des droits de l'homme, qui restent pour la plupart impunies. La situation est aggravée par les conséquences humanitaires (déplacements de populations) et sociales (exaspération des tensions ethniques dans l'Est) du conflit. A partir du récent rapport du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en RDC, qui confirme les appréciations très négatives portées par Amnesty international, la France, au titre de la présidence de l'Union européenne, a élaboré et présenté la résolution des Nations unies sur les droits de l'homme en RDC qui a été adoptée lors de la dernière assemblée générale. Elle ne manque pas de mettre également l'accent sur cette question lors de ses prises de position publiques et ses contacts bilatéraux, que ce soit avec le gouvernement ou avec les représentants des mouvements rebelles, en signalant le cas échéant certains cas individuels. Elle propose de constituer rapidement une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur ces violations. Consciente que l'actuelle crise met en péril la stabilité globale de l'Afrique centrale et perturbe les voisins de la RDC (Burundi, Congo-Brazzaville et RCA en particulier), la France a engagé les protagonistes à régler leurs différends par la voie de la négociation, notamment à l'occasion du Sommet France-Afrique de novembre 1998 qui constitua une étape importante dans la recherche d'un accord de cessez-le-feu. Après la signature dudit accord à Lusaka (été 1999), elle a mis en oeuvre tous les moyens diplomatiques et financiers dont elle dispose, pour en soutenir l'application (premier bailleur de fonds à la commission militaire mixte notamment), de concert avec ses partenaires de l'Union européenne. La France a également plaidé au Conseil de sécurité pour la mise en place d'une force d'observation du cessez-le-feu au Congo (MONUC, composée de 500 observateurs militaires soutenus par 5 000 casques bleus selon la résolution 1291 du 24 février 2000), pour le soutien de laquelle elle a réservé des moyens logistiques (équipement, transport). A la suite des graves combats qui ont opposé, pour des motifs économiques, le Rwanda et l'Ouganda, la France a préparé l'adoption de la résolution 1304 du 16 juin 2000, qui condamne la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Congo par ces deux pays et leur demande d'engager les premiers et sans plus tarder leur retrait de RDC. De surcroît, elle a proposé la constitution d'un panel des Nations unies chargé d'enquêter sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC et qui a débuté ses travaux en septembre. Tout en étant consciente qu'il est impossible d'imposer la paix aux protagonistes, la France propose l'actualisation du mandat de la MONUC et refuse tout retrait, même partiel, de celle-ci, qui risquerait d'inciter à la reprise des combats à grande échelle. Elle fait valoir l'importance

de réunir, le moment venu, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui permettrait de créer les conditions d'un règlement global de la crise et d'instaurer une paix durable en Afrique centrale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53700

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6414

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7130